

Le CD&V (Christen-Democratisch & Vlaams)

Emilie VAN HAUTE

L'étude du parti démocrate chrétien en Flandre est particulièrement intéressante, à plusieurs niveaux. D'une part, ce parti domine l'espace politique belge et flamand depuis des décennies, tant du point de vue électoral que de la capacité à participer et à diriger des gouvernements. D'autre part, le CD&V est soumis à un certain nombre de défis. Du point de vue électoral, la courbe des résultats du parti est globalement descendante. Le CD&V doit désormais lutter pour maintenir sa suprématie et aujourd'hui son statut de parti « important ». En 1999, ce leadership lui a d'ailleurs été ôté pour la première fois depuis 1884, et la bataille est âpre pour le récupérer. Au niveau programmatique, le parti doit se positionner sur de nouveaux enjeux, tout en menant une réflexion sur la place de la référence chrétienne en son sein. Enfin, il doit faire face au défi de l'érosion de sa base de soutien suite à la sécularisation de la société flamande, de l'intégration des adeptes d'autres religions et de la prise de distance d'un certain nombre d'organisations liées au pilier chrétien. A ce titre, la cure d'opposition du parti au niveau fédéral durant deux législatures (1999-2007) a été l'occasion d'une remise en question.

Ce chapitre aborde trois aspects centraux de la démocratie chrétienne en Flandre. Le premier aspect traité correspond à l'histoire de la démocratie chrétienne et du parti qui l'incarne, notamment en termes d'évolution de ses performances électorales. Le deuxième aspect est relatif aux évolutions idéologiques et de positionnement politique du parti. Enfin, le troisième aspect traite de l'organisation du parti (leadership, adhésion, organisation formelle).

Historique et évolution des performances électorales

Le CD&V puise ses racines dans le parti catholique, dont la constitution remonte aux origines de la Belgique indépendante. Le processus de formation d'un parti issu

de la mouvance catholique est plus lent que dans le cas des libéraux¹. La structuration s'opère dans un premier temps au niveau sociétal, à travers les congrès de Malines (1863, 1864 et 1867)². Dans un deuxième temps, l'organisation politique est facilitée par l'émergence de nouveaux courants au sein du catholicisme, par la mobilisation autour de la guerre scolaire et les élections de 1884³. Durant cette période, la médiatisation rapide des intérêts libéraux par le biais d'un parti leur est bénéfique électoralement. La perte de terrain est cependant progressive et se marque davantage en Flandre. Le rapport de force se retourne dès l'organisation politique des catholiques (figure 1). De 1884 à 1900, tous les sièges flamands sont attribués aux catholiques⁴. A partir de cette date également, les gouvernements homogènes libéraux cèdent la place aux gouvernements homogènes catholiques.

La fin du XIX^e siècle voit le parti catholique secoué par des tensions internes générées par l'émergence du clivage socio-économique et de l'incarnation politique des revendications des travailleurs, le POB. Lentement, une tendance plus sociale se développe au sein du parti à travers le catholicisme social puis la démocratie chrétienne⁵. L'unité du monde catholique est néanmoins préservée, notamment en raison de la lutte pour les intérêts de l'Eglise et de l'enseignement catholique, et de l'ancrage sociétal croissant du monde catholique⁶. La période est donc dominée par l'affirmation du clivage socio-économique, qui modifie la structuration du système partisan avec l'émergence du POB⁷. Trois formations s'affrontent dans l'arène

¹ Pour Kalyvas, il existe au départ des objections stratégiques (risque de braquer et d'unir les non-catholiques) et idéologiques (acceptation des régimes démocratiques et d'intérêts divergents au sein de la communauté) à la mise sur pied d'un parti confessionnel. S.N. KALYVAS, « From Pulpit to Party : Party Formation and the Christian Democratic Phenomenon », *Comparative Politics*, 30/3, 1998, p. 294.

² Les congrès aboutissent à la fondation de la Fédération des cercles catholiques en 1868. Chanoine A. SIMON, *Le parti catholique belge, 1830-1945*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1958. En parallèle se développe la Fédération des sociétés ouvrières catholiques. Les deux fédérations fusionnent et donnent naissance à la Fédération des associations constitutionnelles et des cercles catholiques. J.-L. SOETE, *Structures et organisations de base du parti catholique en Belgique. 1863-1884*, Louvain, Editions Peeters, 1996, p. 224-226.

³ J.-L. SOETE, *op. cit.*, p. 343-374 ; S.N. KALYVAS, *loc. cit.*, p. 306.

⁴ K. DESCHOUWER, *Organiseren of bewegen ? De organisatiestructuren van de Belgische partijen na 1960*, Bruxelles, VUBPress, 1993, p. 54.

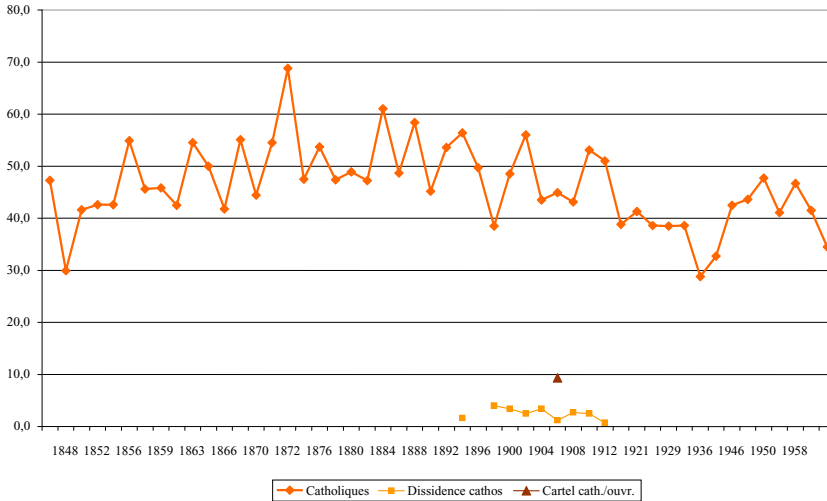
⁵ Cette tendance est médiatisée par la Fédération des sociétés ouvrières catholiques (qui se mue en Ligue démocratique belge en 1891). J. BILLIET et E. GERARD, « Les relations difficiles entre les organisations catholiques et leur parti politique avant 1940 », in L. VOYÉ *et al.*, *La Belgique et ses dieux*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1985, p. 89-92. En Flandre, ces divisions débouchent sur la mise sur pied d'un mouvement démocrate chrétien autonome, le daensisme, médiatisé politiquement par le Christene Volkspartij. L'expérience est cependant étouffée par le parti et la LDB.

⁶ L. VAN MOLLE, « La peur du rouge dans le monde paysan », in P. DELWIT et J. GOTOVITCH (éd.), *La peur du rouge*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996. Cette sous-culture regroupe sociétés de secours mutuel, guildes paysannes (Boerenbond), cercles ouvriers, syndicat, mutualité, coopératives, organisations sociales, économiques ou culturelles.

⁷ P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2010 (2^e édition).

électorale⁸. Les élections de 1894 sonnent le glas du bipartisme en Belgique. Les catholiques restent toutefois dominants en Flandre (ils raflent l'ensemble des sièges dans les arrondissements flamands). Ils mènent des gouvernements homogènes sur l'ensemble de la période (1894-1914).

Figure 1. Evolution des résultats électoraux à la Chambre, 1847-1965 (%)



Durant l'entre-deux-guerres, le parti catholique subit la concurrence des partis centrés sur les questions linguistiques sur ses terres flamandaises, ainsi que d'un mouvement de radicalisation anti-démocratique conservatrice typique des années 1930 en son sein. Cette dernière tendance mène à la création de Rex, qui constitue une rude concurrence électorale⁹. Durant cette période, le parti catholique consolide néanmoins ses fondations et son ancrage sociétal¹⁰. En 1921, le parti devient l'Union catholique et se transforme en parti à affiliation indirecte¹¹. Le maillage se fait sous la coupole de l'Eglise plus que du parti, dont l'indépendance est faible. Les tensions internes et la défaite électorale de 1936 poussent le monde catholique à se réformer,

⁸ Des listes dissidentes et des cartels sont également formés, attestant de la vigueur toujours forte du clivage philosophique (cartels entre socialistes et libéraux) et de l'entrecroisement de celui-ci avec le clivage socio-économique (cartels entre catholiques et ouvriers et entre libéraux progressistes et ouvriers, dissidences catholiques).

⁹ Sur le VNV, voir B. DE WEVER, *Greep naar de macht. Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde : het VNV 1933-1945*, Tiel, Lannoo, 1994 ; sur Rex, voir l'ouvrage de M. CONWAY, *Catholic Politics in Europe, 1918-1945*, Londres, Routledge, 1995.

¹⁰ J. BILLIET et E. GERARD, in L. VOYE *et al.*, *op. cit.*, p. 93-100.

¹¹ Des *standen* se constituent officiellement au sein du parti, représentant les différentes tendances : la Fédération des cercles et des associations catholiques (noblesse et bourgeoisie), la Ligue nationale des travailleurs chrétiens – Algemeen Christelijk Werknemersverbond (ACW-LNTC, 1919, descendante de la LDB), les organisations agricoles (Boerenbond et Alliance agricole wallonne), et la Fédération chrétienne des classes moyennes – Christelijke Middenstandsverbond (NCMV), et les « sans famille ».

notamment en tenant compte en interne de l'élément linguistique. L'Union catholique se transforme en Bloc catholique, composé de deux ailes linguistiques quasi autonomes, le Katholieke Vlaamsche Volkspartij (KVV) et le parti catholique social (PCS)¹². Au niveau de la configuration électorale, les catholiques dominent toujours la scène mais perdent leur majorité absolue et sont en déclin presque constant durant l'entre-deux-guerres¹³. Lors de la composition des gouvernements, les catholiques doivent chercher des alliances, surtout avec les libéraux (à l'exception d'un gouvernement alliant socialistes et aile ouvrière (flamande) de l'Union catholique en 1925-1926).

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, le Bloc catholique est dissous. En août 1945 est organisé le congrès fondateur du « nouveau » parti, le Christelijke Volkspartij – parti social chrétien (CVP-PSC), à adhésion directe. Il est l'héritier du parti catholique ; il en reprend l'électorat, l'infrastructure et le personnel politique¹⁴. Le pilier catholique connaît pour sa part un nouveau développement avec l'avènement de l'Etat-providence. A la sortie de la guerre, le CVP-PSC se reconstruit électoralement par l'ancrage local¹⁵. Les performances du parti sont excellentes. Il parvient à rallier les léopoldistes, les nationalistes flamands et la droite francophone. Il obtient 43,6% des voix en 1949 et 47,7% en 1950 (majorité absolue des sièges). L'épisode de la question royale lui fait perdre des plumes aux élections de 1954. Il regagne cependant son niveau de 1950 en 1958 avec 46,7%. La force du parti repose toujours sur la Flandre. Au niveau gouvernemental, les cabinets catholiques (1950-1954) et laïcs (1946-1947 et 1954-1958) alternent. La parenthèse sociale-chrétienne socialiste (1947-1949) présente une exception qui constitue les prémisses des coalitions privilégiées dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Dans le courant des années soixante, les tensions internes en matière communautaire s'affirment. Le mouvement flamand creuse ses ramifications au sein de l'aile CVP¹⁶. A cela s'ajoutent les tensions liées à l'avenir de l'Université catholique de Louvain, à l'origine de la chute du gouvernement. Au niveau du parti, l'impact est lourd. C'est la fin du parti unitaire¹⁷. En février 1968, le parti se scinde en deux. L'indépendance du Christelijke Volkspartij (CVP) est confirmée en 1969¹⁸. En 1972, le divorce est définitif.

¹² J. BEAUFAYS, *Les partis catholiques en Belgique et aux Pays-Bas. 1918-1958*, Bruxelles, Bruylant, 1973, p. 113-129.

¹³ E. GERARD, *De Katholieke Partij in crisis : partij politiek leven in België, 1918-1940*, Louvain, Kritik, 1985.

¹⁴ E. GERARD, « Christian Democracy in Belgium », in E. LAMBERTS (éd.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997, p. 69.

¹⁵ K. DESCHOUWER, « The Internal Dynamics and External Effectiveness of Local Party Sections in Belgium », in K. LAWSON, *How Political Parties Won. Perspectives from Within*, Westport, Praeger, 1994, p. 192.

¹⁶ W. BEKE et K. VAN NIEUWENHUYSE, « Vlaamse actie binnen de CVP/PSC : de Groep van Acht (1960-1968) », *Res Publica*, 44/1, 2002, p. 119-148.

¹⁷ « Les derniers développements de l'affaire de Louvain (II) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 398, 1968.

¹⁸ Un comité de liaison politique entre les deux partis est maintenu, ainsi qu'un Praesidium (composé des présidents, secrétaires, leaders des fractions parlementaires et ministres), mais ne tiendra pas longtemps.

Le CVP peut entamer sa course solitaire. On assiste à un renouvellement générationnel, symbolisé par l'arrivée d'un nouveau président (Martens). Au niveau électoral, la période est également difficile. Les sociaux chrétiens subissent une lourde défaite en 1965. Suite à l'implosion du parti, les deux ailes présentent des listes séparées aux élections de 1968 (à l'exception de Bruxelles)¹⁹. Les résultats de 1968 ne sont toujours pas bons pour le nouveau CVP. Durant la décennie 1960, le parti perd 290 000 électeurs et 35 députés. Les élections de 1971 consacrent un nouveau tassement. Il faut attendre l'affirmation de l'indépendance du CVP et le renouvellement générationnel pour voir les résultats repartir à la hausse. Le parti renoue avec les succès dans la seconde moitié des années 1970. En 1979, aux élections européennes, il obtient 48,1% des voix, grâce notamment à la candidature du populaire Tindemans. En matière de participation gouvernementale, la situation est plus favorable. Les sociaux chrétiens jouent le rôle de pivot des coalitions gouvernementales, formant tantôt un gouvernement de centre-gauche, tantôt un gouvernement de centre-droit. Cependant, la décennie 1970 voit se superposer à ce schéma une forte instabilité gouvernementale.

Le CVP a du mal à opérer le tournant des années 1980. Les doutes sont multiples, au niveau tant socio-économique (les tensions sont palpables entre l'ACW et les gouvernements sociaux chrétiens) que philosophique. Lors du scrutin de 1981, les résultats sont catastrophiques. Les sociaux chrétiens obtiennent leur plus mauvais score depuis 1945. La lente remontée des années 1970 est arrêtée net. A la Chambre, le CVP perd 281 873 voix par rapport aux élections européennes de 1979, soit plus d'un quart de ses électeurs. Il perd dix points par rapport à 1978 (32,0% des voix en Flandre contre 43,5% en 1978). Le parti se redresse légèrement en 1985 mais perd à nouveau des électeurs en 1987 (respectivement 34,6% et 31,4% en Flandre). Il descend même sous son résultat de 1981. Le parti atteint un nouveau seuil historique en 1991. Son score est au plus bas. Il descend sous la barre symbolique des 30% en Flandre (26,9%). Une cure d'opposition est même envisagée, mais l'échec de la constitution d'un gouvernement libéral – socialiste par Verhofstadt (VLD) place Dehaene (CVP) dans la position de formateur d'un gouvernement avec les socialistes. La participation gouvernementale n'est votée qu'à 61%²⁰. Le CVP se remet en question mais ne parvient pas à se réformer tant qu'il se trouve aux affaires. Lors des élections fédérales et des premières élections directes régionales de 1995, le CVP engrange néanmoins un léger succès après une longue traversée du désert (il n'a plus progressé depuis dix ans). Le parti se lance dans un gouvernement Dehaene II, qui se révèle difficile et ponctué de crises²¹. En 1999, le CVP subit une large défaite au niveau fédéral. Il ne convainc

¹⁹ L'expérience est réitérée en 1971 mais ne sera plus menée au-delà.

²⁰ X. MABILLE et J. BRASSINE, « La formation du gouvernement et des exécutifs », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1356, 1992, p. 30.

²¹ La coalition sortante se trouve affaiblie par les événements liés à l'affaire Dutroux (et son évasion), la marche blanche, l'affaire Adamu, la crise de Renault-Vilvorde, la politique de rigueur budgétaire et financière dans la perspective de l'entrée dans la zone euro, l'usure du pouvoir et la crise de la dioxine ayant animé la fin de la campagne. Les démissions ministérielles ont ponctué la législature : ministre de l'Intérieur (Johan Vande Lanotte, SP), ministre de la Justice (Stefaan De Clerck, CVP), ministre de l'Intérieur (Louis Tobback, SP), ministre de l'Agriculture (Karel Pinxten, CVP) et ministre de la Santé publique (Marcel Colla,

même plus un quart des électeurs flamands (22,2% en Flandre) et est, pour la première fois de son histoire, relégué à la deuxième place dans l'espace politique flamand. Symboliquement, le choc est rude et le traumatisme, profond. En vingt ans, le parti a perdu la moitié de son électorat. Le CVP, qui a pourtant planifié une coalition avec les libéraux, ne sait plus quelle stratégie adopter. Dehaene annonce son retrait de la vie politique belge. En termes de gouvernement, la décennie 1980 est dominée par des gouvernements libéraux/sociaux chrétiens et la décennie 1990, par les gouvernements sociaux chrétiens/socialistes. Le CVP endosse toujours son rôle de pivot des coalitions. Le changement majeur s'opère en 1999, puisque pour la troisième fois seulement depuis 1884, les sociaux chrétiens sont relégués dans l'opposition, à l'exception du gouvernement bruxellois ²².

Tableau 1. Evolution des résultats électoraux du CVP/CD&V, Chambre, Europe, Région, 1968-2009

	<i>Législatives</i>	<i>Européennes</i>	<i>Régionales</i>
1968	39,1		
1971	37,8		
1974	39,9		
1977	43,9		
1978	43,5		
1979		48,1	
1981	32,0		
1984		32,5	
1985	34,6		
1987	31,4		
1989		34,1	
1991	26,9		
1994		27,5	
1995	27,8		26,8
1999	22,2		22,1
2003	21,0		
2004		28,1*	26,3*
2007	29,6*		
2009		23,3	22,9
2010	17,6		

* en cartel avec la N-VA.

Après le choc de 1999, le CVP doit se reconstruire et endosser l'habit de parti d'opposition. Un congrès organisé les 8 et 9 septembre 2001 à Kortrijk modifie le label, l'organisation et le programme du parti. Il se rebaptise CD&V, pour Christen,

SP). X. MABILLE, « L'évolution récente des partis politiques », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1759, 2002.

²² Compte tenu de la nécessaire double majorité et du poids du Vlaams Blok, le CVP est intégré à la coalition.

Democratisch en Vlaams (chrétien, démocrate, flamand). A l'inverse de son homologue francophone, le parti décide donc de conserver sa référence chrétienne et d'y adjoindre une référence explicite à la Flandre. La réforme ne se fait pas sans tensions. Van Hecke, qui a créé en 2000 le groupe de pression Christen-Democratische Vernieuwing (renouveau démocrate chrétien)²³, plaide en faveur d'un rapprochement avec les libéraux pour former un large parti populaire. Le Bureau du parti l'exclut le 27 octobre 2001. Le lendemain, Van Hecke confirme la mise sur pied d'une nouvelle formation, la Nieuwe Christen-Democratie (NCD, nouvelle démocratie chrétienne). Elle rejoint le VLD en novembre 2002 dans la perspective du scrutin de 2003. Malgré la refondation, les résultats électoraux du CD&V ne suivent pas directement. Le scrutin de 2003 est décevant. Le parti perd encore des électeurs par rapport à 1999 et devient même la troisième force politique en Flandre. Il est devancé par les membres de la coalition sortante, le VLD et le SP.a (qui se présente en cartel avec Spirit). Un an plus tard cependant, à l'occasion des élections régionales de 2004, le parti renoue avec le succès. Le cartel formé avec la N-VA récolte 26,3% des voix. Ces résultats se situent toujours en deçà du seuil historique de 1991, malgré la constitution du cartel. Cependant, ils redonnent de l'espoir aux démocrates chrétiens. Ils représentent une victoire symbolique car le parti se replace en première position. Aux élections communales de 2006, le parti confirme sa bonne implantation locale. En 2007, il parvient à renouer avec les 30% qu'il s'est donné comme objectif à atteindre. Cela lui permet à peine de recoller au score de la défaite historique de 1981. Néanmoins, en quatre ans, il est parvenu à augmenter significativement ses performances, à se repositionner en tête du classement des partis et à retourner aux affaires. Cependant, la gestion de l'après-élections se révèle plus difficile. En un an, le CD&V doit mobiliser toutes ses personnalités (Yves Leterme comme formateur, Jean-Luc Dehaene comme médiateur, Herman Van Rompuy comme explorateur, Yves Leterme à nouveau comme formateur) pour parvenir à mettre sur pied un gouvernement en mars 2008, après avoir dû subir l'affront du retour d'un Guy Verhofstadt pour un gouvernement intérimaire de décembre 2007 à mars 2008. Le fragile gouvernement Leterme I doit ensuite gérer des dossiers délicats, tels la réforme de l'Etat qui mène à l'implosion du cartel avec la N-VA en septembre 2008, ou la crise financière qui pousse Leterme à la démission le 20 décembre 2008 suite à sa mise en cause pour une intervention dans le cadre du délibéré relatif au dossier Fortis. Herman Van Rompuy prend le relais après l'intervention d'une énième figure du parti, Wilfried Martens. Ces difficultés se ressentent à l'intérieur du parti, et quatre présidents se succèdent durant ces quelques mois. Dès lors, l'horizon des scrutins régionaux et européens de 2009 peut sembler sombre. Le CD&V va cependant bénéficier d'un double effet : d'une part, Kris Peeters a pu tirer profit de la situation pour asseoir son image de leader de la Région flamande, alors qu'Herman Van Rompuy se présente comme pacificateur au niveau fédéral. D'autre part, tant l'Open VLD que le SP.a se trouvent face à de sérieux problèmes de leadership interne et de scissions (Dedecker pour l'Open VLD, et scission du cartel

²³ W. BEKE, « Living apart Together. Christian Democracy in Belgium », in S. VAN HECKE et E. GERARD (éd.), *Christian democratic parties in Europe since the end of the cold war*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 2004, p. 142-143.

avec Spirit pour la SP.a). Au final, si le résultat du CD&V aux élections de 2009 n'est pas bon (il dépasse de peu le score considéré comme catastrophique de 1999, avec 22,9%), le parti tire néanmoins profit de la fragmentation extrême de la droite en Flandre et de la très mauvaise forme de la gauche, et se maintient nettement en tête des partis flamands (les deuxième et troisième partis, le Vlaams Belang et le SP.a, récoltent chacun à peine 15% des voix). Kris Peeters se voit confirmé dans son rôle de leader pour la formation d'un nouveau gouvernement flamand, cette fois avec les socialistes et la N-VA. Le parti participe également au gouvernement bruxellois. Il ne pourra toutefois rien contre la déferlante N-VA lors des élections fédérales anticipées du 13 juin 2010 et subira une cuisante défaite, passant, pour la première fois de son histoire, sous la barre des 20%.

Evolution du profil programmatique

Ancrage dans la démocratie chrétienne

Le CD&V fait clairement référence dans son appellation à la démocratie chrétienne (DC). Cette appellation, parfois source de confusion²⁴, peut être considérée comme une doctrine à part entière²⁵ dont la matrice possède une « remarquable stabilité »²⁶. Elle puise ses racines dans trois courants du catholicisme politique : le courant intransigeant, le catholicisme social et le catholicisme libéral²⁷.

La démocratie chrétienne connaît un premier développement suite aux révolutions de 1848 et à la faveur de la révolution industrielle, mais s'impose surtout après la seconde guerre mondiale²⁸. A cette date, elle s'appuie sur le personnalisme (courant philosophique)²⁹ pour opérer la synthèse des courants du catholicisme politique : elle partage la conception organiciste de la société des catholiques intransigeants et sociaux³⁰, qu'elle combine avec certains principes du catholicisme libéral (reconnaissance de la démocratie politique et des droits et libertés fondamentaux, déconfectionnalisation)³¹.

²⁴ K. VAN KERSBERGEN, « The Distinctiveness of Christian Democracy », in D.L. HANLEY (éd.), *Christian Democracy in Europe : A Comparative Perspective*, Londres, Pinter, 1994, p. 32.

²⁵ W. BEKE, « L'identité démocrate chrétienne. Etapes dans un processus d'émancipation en relation avec le conservatisme », in P. DELWIT (éd.), *Démocraties chrétiennes et conservatismes en Europe : une nouvelle convergence ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2003, p. 31.

²⁶ P. MAGNETTE, « Qu'est-ce qu'un parti patricien ? Une approche généalogique du parti social chrétien », *Cahiers du Cevipol*, 1, 1999, p. 15.

²⁷ D.-L. SEILER, « Bilan des partis démocrates chrétiens et conservateurs à l'aube du xx^e siècle », in P. DELWIT (éd.), *op. cit.*, 2003, p. 43.

²⁸ M. VAUSSARD, *Histoire de la démocratie chrétienne. Volume 1*, Paris, Seuil, 1956, p. 14.

²⁹ W. BEKE, « Oorsprong van het personalisme in de CVP », *Nieuwe Tijdschrift voor Politiek*, 1, 1998, p. 7-8.

³⁰ E. GERARD, « Du parti catholique au PSC-CVP », in W. DEWACHTER (dir.), *Un parti dans l'histoire : 1945-1995 : 50 ans d'action du parti social chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 24-28.

³¹ P. POMBENI, « The Ideology of Christian Democracy », *Journal of Political Ideologies*, 5/3, 2000, p. 297.

La doctrine démocrate chrétienne emprunte au personnalisme la voie intermédiaire entre socialisme/collectivisme et libéralisme/individualisme, ainsi qu'un certain nombre de conceptions. Le communautarisme ou vision organiciste de la société, le refus du conflit, le principe d'intégration³² et le principe de subsidiarité, la défense des intérêts de la communauté d'appartenance et l'adaptation des structures de décision à la réalité du terrain communautaire, la promotion des corps intermédiaires (famille, Eglise), constituent des traits centraux et distinctifs de la DC³³. Les démocrates chrétiens adoptent également des positions conservatrices sur le plan moral et éthique. En outre, pour Dierickx, la DC vise la solidarité avant la liberté ou l'égalité³⁴. La dimension spirituelle de cette doctrine confère aux questions matérielles une dimension secondaire. En matière socio-économique, la DC développe une « troisième voie », articulée autour du concept de capitalisme social ou de l'économie sociale de marché.

En Belgique, la DC désigne au XIX^e siècle un courant particulier du catholicisme politique, minoritaire, qui tente l'aventure en tant que formation politique indépendante en Flandre, sans succès vu la mainmise du parti catholique sur ces terres³⁵. Ce courant s'étoffe peu à peu, toujours de façon plus marquée en Flandre³⁶. Après la seconde guerre mondiale, la diffusion de la « nouvelle » DC est facilitée par le comportement des démocrates chrétiens durant la seconde guerre mondiale (en comparaison avec d'autres courants du catholicisme) qui lui assurent une légitimité post-conflit. Dès cet instant en Flandre, le vocable de démocratie chrétienne désigne l'ensemble du parti. Depuis, le parti se réclame sans discontinuer de la pensée personnaliste et de la doctrine démocrate chrétienne.

Lorsqu'il (re)naît en 1945, le PSC-CVP veut se doter d'un corpus idéologique fort et cohérent pour concurrencer les autres doctrines. Cette volonté se concrétise par l'adoption du programme de Noël, d'inspiration démocrate chrétienne, construit sur ses multiples soubassements : catholicisme libéral (acceptation de la démocratie, déconfectionnalisation), catholicisme social (réformisme social et réseau) et ultramontanisme (conservatisme moral), personnalisme corporatiste (ancrage populaire et réformisme néo-corporatiste)³⁷. Le programme fait largement référence à la personne et aux communautés. Il revendique une place pour les corps intermédiaires. Il réaffirme le principe de subsidiarité en matière d'enseignement. Il place la famille au centre de ses préoccupations. Au niveau socio-économique, le refus du conflit et le principe d'intégration se reflètent dans une attention aux différentes

³² Le CVP utilise le terme de « *standen* » (groupes) plutôt que de classes ; « *class reconciliation and co-operation lie at the heart of what defines Christian Democracy as distinctive* ». K. VAN KERSBERGEN, in D.L. HANLEY (éd.), *op. cit.*, p. 36.

³³ P. ALBERTI et R. LEONARDI, « The Consoational Construction of Christian Democracy », in S. VAN HECKE et E. GERARD (éd.), *op. cit.*, p. 30.

³⁴ G. DIERICKX, « Christian Democracy and its Ideological Rivals : An Empirical Comparison in the Low Countries », in D.L. HANLEY (éd.), *op. cit.*, p. 19.

³⁵ W. PLAVSIC, « L'Eglise et la politique en Belgique », *Res Publica*, 10/2, 1968, p. 220.

³⁶ J. SMITS, « Les *standen* dans les partis sociaux chrétiens », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1134-1135, 1986, p. 8-9.

³⁷ E. GERARD, in W. DEWACHTER (dir.), *op. cit.*, 1996, p. 28.

catégories sociales et dans l'insistance sur le principe de codécision. Au niveau institutionnel, le programme plaide pour une reconnaissance des deux communautés et une décentralisation, mais s'oppose au fédéralisme³⁸.

Lors d'un congrès idéologique en 1986, les démocrates chrétiens flamands rappellent ces fondements : personnalisme, responsabilité et solidarité³⁹. Le CVP clarifie sa position et se réclame du personnalisme social, avec pour objectif de se distancer de l'individualisme⁴⁰. Le développement personnel est clairement rattaché à la finalité ultime de solidarité, l'un étant le complément et la condition de l'autre. En outre, la notion d'intendance (*rentmeesterschap*) fait son apparition⁴¹. Enfin, le principe de subsidiarité y est réaffirmé. Cette identification du parti à la DC est rappelée à l'occasion du changement de nom en 2001. Le programme du CD&V pour les élections de 2003, intitulé *Voor mensen en waarden* illustre l'ancrage démocrate chrétien toujours fort du parti⁴², illustré à travers la notion de *verbondenheid* (solidarité, fraternité dans la communauté), mais aussi la responsabilité, la réalisation de soi dans la communauté (famille, associations, école, etc.).

Positionnement sur les principaux enjeux

L'ancrage dans la DC structure le positionnement du parti sur les principaux clivages à l'œuvre dans la société belgo-flamande.

Ainsi, le projet initial à l'origine de la famille démocrate chrétienne est la défense des intérêts de la communauté des catholiques, comme l'enseignement libre. Après la seconde guerre mondiale, le CVP-PSC se déconfessionnalise⁴³. Il ne se définit plus comme un parti religieux, ne fonde plus son action sur les injonctions de l'Eglise. Il se déclare ouvert aux non-croyants moyennant l'acceptation des principes chrétiens. Cependant, la pensée personnaliste continue à voir dans la foi une source d'inspiration. La déconfessionnalisation ne se traduit pas dans la sociologie du parti, et au départ peu dans les relations avec l'Eglise⁴⁴. Le parti d'après-guerre entend donner à la famille une place centrale (régime fiscal et matrimonial favorable, allocations familiales, ministère spécialisé, etc.). Le programme développe des propositions conservatrices sur le plan moral. Le mariage seul est considéré comme rendant la famille légitime. Le parti s'oppose par ailleurs aux mesures génétiques et eugéniques, de stérilisation ou d'interruption de grossesse. En matière d'enseignement, le parti défend toujours son

³⁸ E. LAMBERTS, « L'influence de la démocratie chrétienne en Belgique sur l'ordre politique », in E. LAMBERTS (éd.), *op. cit.*, p. 262.

³⁹ Congrès CVP 1986, cité dans G. DIERICKX, in D.L. HANLEY (éd.), *op. cit.*, p. 28.

⁴⁰ Document intitulé *Geloof, hoop en toekomst*. G. DIERICKX, in D.L. HANLEY (éd.), *op. cit.*, p. 22.

⁴¹ E. GERARD, in E. LAMBERTS (éd.), *op. cit.*, p. 65-78.

⁴² CD&V, *Voor mensen en waarden. Programma voor de federale parlementsverkiezingen van 18 mei 2003*, Brussel, 2003.

⁴³ Son nouveau nom fait référence au christianisme et non plus au catholicisme. P. POMBENI, *loc. cit.*, p. 296.

⁴⁴ Ce n'est qu'en 1961 que l'épiscopat belge ne recommande plus aux catholiques de voter pour le CVP-PSC.

réseau (pluralisme, liberté de choix, subsides, égalité de traitement entre réseaux)⁴⁵. Ces principes sont soutenus avec vigueur lors de la seconde guerre scolaire. Le pacte scolaire de 1958 peut être considéré comme un règlement de la question à la satisfaction du monde catholique et du parti. Après cette date, la sécularisation croissante menace l'assise électorale du parti⁴⁶. Néanmoins, cette menace peut être relativisée si l'on envisage la sécularisation comme parallèle au transfert de la morale religieuse vers l'éthique séculaire. Les évolutions culturelles et les avancées technologiques importantes dans les domaines des sciences de la nature génèrent des débats autour de questions éthiques telles que l'avortement, l'euthanasie, le clonage, les recherches sur les cellules souches, le schéma traditionnel de la famille (droits des homosexuels). Les démocrates chrétiens, réservés par rapport aux évolutions en cours, opèrent un profilage éthique fondé sur les valeurs chrétiennes. Ce conservatisme s'exprime sur différents dossiers : avortement, euthanasie, etc. Ces positions sont rappelées lors de la mise en place du gouvernement arc-en-ciel en 1999. Pour Leterme, « il [l'arc-en-ciel] a (...) conduit à des lois qui vont tellement loin qu'elles apparaissent au niveau mondial comme des exceptions extrêmes »⁴⁷. Le programme de 2003 se situe dans cette lignée : défense de la famille et de positions conservatrices sur le plan éthique, défense toujours présente quoique plus périphérique des intérêts catholiques dans l'enseignement⁴⁸. Il consacre ainsi huit pages à la famille, sous le titre « *alle gezinnen eerst* » (priorité à toutes les familles). Il propose des mesures de défense de la famille (congés parentaux, services destinés aux familles, mesures fiscales en faveur des couples mariés, gratuité réelle de l'enseignement obligatoire, allocations familiales plus importantes, chèque-enfant, etc.). En matière éthique, le parti entend défendre la vie, surtout avant la naissance ou à l'approche de la mort. Il s'oppose à l'euthanasie, au clonage reproductif ou thérapeutique, au *screening* génétique, entend restreindre les possibilités d'avortement et prône des mesures pour le respect des enfants morts nés. Enfin, le programme traite brièvement de la liberté d'enseignement. Il s'insurge contre la volonté de fusion des réseaux des libéraux et réaffirme les acquis du pacte scolaire.

L'histoire de la DC en Belgique est très liée aussi au mouvement flamand⁴⁹. Ce mouvement est pour partie porté par le bas clergé et puise ses racines dans une méfiance envers le centre, un attachement à l'autonomie communale, mais surtout paroissiale. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les catholiques, concurrencés sur leurs terres, expriment un intérêt pour ces questions et permettent l'adoption de lois linguistiques tout en s'opposant à toute idée de réforme de l'Etat. Ces premières

⁴⁵ J. BEAUFAYS, *op. cit.*, p.165-181.

⁴⁶ Cette sécularisation s'accompagne de la diversification des croyances, notamment suite aux flux migratoires. Cependant, l'intégration de ces croyants au sein de la démocratie chrétienne en Flandre est difficile. E. GERARD et S. VAN HECKE, in S. VAN HECKE et E. GERARD (éd.), *op. cit.*, p. 305.

⁴⁷ F. ROGIERS, *Leterme au défi*, Bruxelles, Editions Luc Pire, 2006, p. 81.

⁴⁸ CD&V, *op. cit.*, 2003.

⁴⁹ V. LORWIN, « Belgium : Religion, Class, and Language in National Politics », in R.A. DAHL (ed.), *Political Opposition in Western Democracies*, New Haven, Yale University Press, 1966, p. 160.

tensions contribuent à l'adoption d'une organisation interne du parti de type fédéral⁵⁰. Les difficultés de l'entre-deux-guerres associées à la structure fédérale du parti, mais aussi la collaboration de certaines franges du mouvement flamand pendant la guerre, l'incitent à la prudence. Après la guerre, le CVP-PSC se choisit une structure unitaire⁵¹ ; les deux ailes continuent d'exister mais leurs compétences sont limitées. Elles peuvent se réunir séparément mais le feront peu⁵². Dans son programme de Noël, le parti défend la décentralisation tout en prônant l'épanouissement des communautés culturelles et une représentation équilibrée de celles-ci dans la gestion des affaires publiques⁵³. Cette position est régulièrement contestée du côté flamand. Le courant autonomiste flamand prend de l'importance et se structure au sein du parti⁵⁴. Ce groupe participe à l'effritement progressif de la façade unitaire du parti.

Après la scission du parti unitaire et le changement générationnel, le CVP adopte un positionnement plus proche des principes de la DC, le fédéralisme d'union. Cette position est explicitement reliée à la doctrine démocrate chrétienne, au principe de subsidiarité qui entend privilégier la communauté de base. Dès lors, le parti défend un fédéralisme basé sur les Communautés plutôt que sur les Régions. Lors de son congrès idéologique de 1986, le parti réaffirme sa version du fédéralisme, et prône un approfondissement de la réforme de l'Etat. En 2001, la mutation en CD&V confirme l'ancrage plus clairement flamand sur le clivage communautaire. Outre le changement de nom, plusieurs éléments en attestent. Au niveau des actes, le parti prend part à une manifestation contre la réforme de l'Etat de 2001. Par ailleurs, le congrès de 2001 entérine le choix du confédéralisme prôné par les Jong CD&V, malgré l'avis négatif du comité directeur. En termes de stratégie enfin, le parti accueille des transfuges de l'ex-VU et constitue surtout un cartel avec la N-VA en 2004. Leterme déclare que « le centre de gravité de notre parti a glissé vers la Flandre »⁵⁵. Dans cette perspective, le programme de 2003 fonde le positionnement du parti en matière communautaire sur le principe de subsidiarité⁵⁶. Les communes et la Communauté flamande sont les deux piliers de base pour le CD&V. La position confédéraliste basée sur deux communautés imperméables est rappelée. Le programme liste les compétences à transférer⁵⁷. Le pas

⁵⁰ Durant l'entre-deux-guerres, les parlementaires flamands se regroupent au sein du Katholieke Vlaamse Kamergroep et se positionnent avec les membres du Katholieke Vlaamsche Landsbond en faveur d'un fédéralisme. J. BILLIET et E. GERARD, in L. VOYÉ *et al.*, *op. cit.*, p. 93.

⁵¹ W. DEWACHTER, « L'ancrage de la démocratie chrétienne en Belgique », in E. LAMBERTS (éd.), *op. cit.*, p. 155.

⁵² De 1945 à 1949, le Comité national se réunit 125 fois (31 réunions en moyenne par an), pour 16 réunions en moyenne pour les ailes linguistiques. W. DEWACHTER, in E. LAMBERTS (éd.), *op. cit.*, p. 156.

⁵³ J. BEAUFAYS, *op. cit.*, p. 195-197 et 202-203.

⁵⁴ W. BEKE et K. VAN NIEUWENHUYSE, *loc. cit.*, p. 120.

⁵⁵ F. ROGIERS, *op. cit.*, p. 114.

⁵⁶ CD&V, *op. cit.*, 2003, p. 76.

⁵⁷ Politique familiale et de santé, emploi, accords interprofessionnels, fiscalité, pans substantiels de la politique de sécurité et de justice, politique de location, mobilité (en ce compris infrastructure et exploitation ferroviaire), politique scientifique, code de la route, équipements collectifs, fonds des calamités. CD&V, *op. cit.*, 2003, p. 79.

vers le séparatisme n'est cependant pas franchi, à l'inverse de son partenaire de cartel : « Nous savons où la N-VA veut aller ; les cinq premiers kilomètres nous conviennent et nous pouvons les faire ensemble »⁵⁸.

Le parti a donc été tiraillé entre deux directions. D'un côté, la structuration du parti catholique est concomitante de l'émergence de tensions linguistiques et les catholiques flamands sont proches de ces revendications, en phase avec les principes communautaristes⁵⁹. D'un autre côté, sa position dominante dans le paysage politique belge, en tant que parti de gouvernement incarnant l'Etat, a pu le mener à défendre les intérêts du niveau central⁶⁰. Son passage dans l'opposition en 1999 lui a permis d'opérer un virage vers des positions plus en concordance avec sa doctrine.

Les questions socio-économiques se développent après la formation du parti et ne participent donc pas à sa fondation. Ce clivage, plus secondaire, traverse néanmoins le parti et crée des tensions internes. L'aspect secondaire de ces questions et leur potentiel conflictuel ont amené après la seconde guerre mondiale à l'élaboration d'une troisième voie autour du concept d'économie sociale de marché⁶¹. De l'émergence du clivage à la seconde guerre mondiale, les chrétiens sont divisés sur les questions socio-économiques entre conservateurs, tenants du catholicisme social et démocrates chrétiens. Ces tensions sont dues au caractère transversal du parti dans les couches sociales. En effet, le parti catholique puise ses forces dans le secteur agricole et voit d'un mauvais œil la montée du socialisme dans les campagnes⁶² mais est aussi présent dans les intérêts industriels et patronaux. Ces tensions débouchent sur des expériences politiques et électorales parfois séparées. L'unité du monde catholique est préservée grâce à la primauté des questions philosophiques, à la volonté du parti de se maintenir au pouvoir et à la reconnaissance progressive de la tendance plus sociale suite à l'extension du suffrage.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, le parti veut dépasser ces antagonismes et adopte un programme démocrate chrétien. La DC de l'après-guerre se distingue de sa consœur du siècle précédent sur les questions socio-économiques. Moins clairement ancrée à gauche, elle s'appuie sur le concept d'économie sociale de marché. Les grands principes défendus dans le programme de Noël reposent sur cette « troisième voie », une vision organiciste de la société qui rejette tant le libéralisme que le socialisme : accords entre corps intermédiaires, codécision, sécurité et assurances sociales, acceptation de la propriété privée, peu d'insistance sur le capital, les salaires, rejet des nationalisations et de la planification, mais aussi de la libre concurrence effrénée⁶³.

Cette « troisième voie » lui permet de se profiler comme un parti occupant une position pivot pour la formation des coalitions. Le mouvement de balancier est constant.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 112.

⁵⁹ E. LAMBERTS, in E. LAMBERTS (éd.), *op. cit.*, p. 262-266.

⁶⁰ L. DE WINTER, « Le CVP : entre gestion et conviction », in P. DELWIT et J.-M. DE WAELE (éd.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997, p. 71 (2^e édition).

⁶¹ K. VAN KERSBERGEN, *Social Capitalism. A Study of Christian Democracy and the Welfare State*, Londres, Routledge, 1995.

⁶² L. VAN MOLLE, in P. DELWIT et J. GOTOVITCH (éd.), *op. cit.*, p. 29-36.

⁶³ J. BEAUFAYS, *op. cit.*, p. 209-240.

Durant les années 1960 et 1970, le rapprochement avec la gauche est marqué ⁶⁴. Cette poussée à gauche au sein du CVP correspond à l'âge d'or de la représentation de l'ACW – Algemeen Christelijk Werknemersverbond – dans le parti. Le balancier s'inverse vers la droite dans les années 1980 à la faveur de la poussée des thèses néo-libérales et de la formation de gouvernements avec les libéraux. Au congrès doctrinal de 1986, la position de troisième voie est rappelée. Lors de son renvoi dans l'opposition en 1999, la « troisième voie » est adoptée par le gouvernement arc-en-ciel. Le CD&V se trouve alors démuné dans son positionnement. Le parti remet en avant le rôle des strates intermédiaires et le capitalisme social. Ces références à la troisième voie, au capitalisme social et au rôle des strates intermédiaires se reflètent toujours dans le programme socio-économique du CD&V de 2003 ⁶⁵. Dans le domaine de l'économie et de l'emploi, l'ancrage dans une troisième voie est manifeste. Le parti met en avant les bienfaits de la négociation entre partenaires sociaux, mais insiste en parallèle sur la valorisation de l'entrepreneuriat, des mesures contre la pression fiscale et administrative, un meilleur statut social pour les indépendants, une flexibilité accrue du travail. Le caractère transversal du parti se révèle également, le programme abordant les intérêts spécifiques des différentes catégories socio-professionnelles (indépendants, petits commerçants, agriculteurs, employés), et des pensionnés.

La fin des années soixante-dix a vu l'émergence de nouvelles thématiques, portées par de nouveaux partis : démocratie (libéraux flamands « rénovés »), développement durable et environnement (écologistes), sécurité et immigration (extrême droite). Aucune de ces thématiques n'est donc directement démocrate chrétienne. Le parti aborde ces sujets, en particulier en matière d'immigration et de sécurité, même si les positions ne sont pas tranchées.

En matière de politique d'immigration, la position du parti est intermédiaire. D'un côté, il entend lutter contre les causes de l'immigration économique, accroître l'efficacité et l'humanité des procédures d'asile, respecter les cultures des personnes, intégrer par le travail. D'un autre côté, le parti entend faire respecter la culture occidentale ⁶⁶, défend une politique d'intégration obligatoire sur la base de cours d'acclimatation et l'acquisition de la nationalité comme condition à l'octroi du droit de vote. Enfin, le parti mêle immigration et sécurité en avançant qu'une minorité de jeunes perturbent la société par leur comportement criminel et que le parti entend faire cesser cela en développant le sens du respect de la communauté.

Dans les matières liées à la sécurité, le parti adopte aussi des positions intermédiaires entre prévention et répression ⁶⁷. La prévention et l'accueil des victimes sont mis en avant. En parallèle, le volet répression est développé : punition plus forte des crimes

⁶⁴ Formation d'un gouvernement avec les socialistes en 1961. Le Mouvement ouvrier chrétien déclare adhérer au principe du travaillisme, tout comme Lefèvre, alors président du CVP-PSC. Martens (alors président des CVP-Jongeren) prône aussi une collaboration avec les socialistes.

⁶⁵ Une section très large (18 pages sur les 86 que compte le programme) est consacrée à la thématique de la santé. Le parti y défend fermement le secteur hospitalier et les mutuelles gérées par les organisations intermédiaires du pilier. CD&V, *op. cit.*, 2003, p. 5-23.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 63-67.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 51-57 et 61-63.

et délits, moyens financiers pour la justice et la police, lutte contre le crime organisé et collaboration de la communauté. Le parti se positionne résolument contre toutes les drogues et la politique de tolérance en la matière.

Les thématiques de corruption et de clientélisme ont fortement entaché l'image du parti, directement associé à la gestion de l'Etat depuis des décennies. Cependant, le CD&V défend toujours le troisième pilier que constituent le monde associatif, les strates intermédiaires et la démocratie représentative plutôt que la démocratie citoyenne des libéraux⁶⁸.

Enfin, la thématique de l'environnement ne s'impose pas dans les réflexions du parti sur son avenir et est très peu abordée dans son programme. Tout au plus trouve-t-on en 2003 trois pages sur la mobilité et la sécurité alimentaire⁶⁹. La question de la mobilité est essentiellement traitée sur le plan communautaire. L'aspect sécurité alimentaire permet surtout au parti de défendre le secteur agricole.

Structure et organisation du CD&V

Organisation

Sous un angle organisationnel, le parti est très faible avant sa mutation en CVP-PSC en 1945. Il n'existe pas d'organes centraux, pas de base directe, ni même de fraction parlementaire unie. C'est un agglomérat de tendances. Son organisation est souple, peu centralisée, fédérale. Il s'organise en parti indirect entre 1921 et la fin de la seconde guerre mondiale⁷⁰. En 1945, le parti se reconstruit comme formation désormais (formellement) unitaire. En outre, il opte pour l'affiliation directe. A la création du CVP-PSC, trois niveaux organisationnels se mettent en place : le niveau national (Comité national, Congrès des délégués, Conseil), l'arrondissement (calqué sur les circonscriptions) et le niveau local. Chaque niveau fonctionne avec un organe participatif, un organe de direction et un organe de gestion.

Le congrès d'avril 1968 consacre l'autonomie organisationnelle du CVP. Les statuts du parti indépendant sont adoptés en congrès, en 1972, et revus à plusieurs reprises, notamment en 1989, 1994 et 2001⁷¹. Le parti est aujourd'hui très structuré et professionnalisé. Il se compose de quatre niveaux : local (section), régional (regio), provincial et national⁷². Chaque niveau est organisé à l'identique : Congrès (rassemblant tous les adhérents du niveau), la direction (Algemene Vergadering au niveau national), le Bureau⁷³.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 48-50.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 70-72.

⁷⁰ J. SMITS, *loc. cit.*, p. 7.

⁷¹ K. DESCHOUWER, *op. cit.*, p. 122 ; W. BEKE, in S. VAN HECKE, E. GERARD (éd.), *op. cit.*, p. 140.

⁷² CD&V, *Statuten*, Brussel, 2005.

⁷³ Des sous-sections (obligatoires dans les villes de plus de 200 000 habitants) ou groupes de travail peuvent être mis sur pied. Au niveau national, il existe en outre un Toezichtraad (Conseil de surveillance, en charge de l'organisation et des finances du parti) et un Comité directeur (mandataires nationaux), un collège des présidents provinciaux et régionaux, une commission affaires étrangères, une commission démocratie chrétienne, une commission

Dans son organisation, le parti reste attaché à la notion de mouvement et accorde une place importante à ses adhérents⁷⁴. Cela se reflète dans les statuts, mais aussi dans l'insistance constante sur la mission de recrutement, de participation, de formation et d'information des adhérents. Sous la présidence de Wilfried Martens, il est décidé que les sections locales doivent organiser un certain nombre d'activités et participer au recrutement. L'administration du recrutement est modernisée. Chaque défaite électorale est l'occasion de rappeler ces objectifs. Aujourd'hui encore, les adhérents sont considérés comme une ressource à entretenir par et pour le parti. L'article 2 des statuts est relatif à l'organisation de l'adhésion et du recrutement. Il fait mention du caractère nécessaire, permanent et proactif du recrutement. Les sept tâches que le parti se donne (article 6) touchent toutes d'une manière ou d'une autre aux adhérents. La première est la décision politique (formulation de points de vue en accord avec l'idéologie démocrate chrétienne). La seconde est la valorisation et le soutien des bénévoles (implication, motivation et accompagnement)⁷⁵. Une troisième tâche consiste en la sélection et le recrutement du personnel politique. Il est mentionné qu'une mission permanente est de convaincre les adhérents de s'engager activement dans la mission qui leur convient le mieux. La quatrième tâche est le recrutement et la conservation des adhérents. En outre, le parti insiste sur la nécessité de communication interne et externe pour faire connaître le parti et ses positions, notamment à travers le dialogue des adhérents. Le *networking* est la sixième mission du parti. L'(in)formation des adhérents est la dernière.

Les conditions d'adhésion ont peu évolué dans le temps. Les obligations sont faibles avant 1972 : il faut avoir plus de 17 ans, s'acquitter d'une cotisation et adhérer au programme et au fonctionnement du parti. En 1989, le parti ajoute une condition. Les adhérents doivent contribuer positivement à la propagation des idéaux du parti et participer activement à la vie sociale du parti. Dans la version de 1994 des statuts, le CVP demande à ses adhérents qu'ils « s'insèrent dans une réflexion et une action collective ; travaillent activement au développement et à l'approfondissement des convictions politiques sociales chrétiennes, contribuent à donner corps et réalité au fonctionnement du parti ; respectent les règles internes ; collaborent loyalement à la mise en œuvre des décisions prises par les instances du parti et jouent un rôle actif dans la vie sociale organisée »⁷⁶. L'article 1 des statuts adoptés en 2005 fixe quatre conditions d'adhésion : avoir au minimum 17 ans, être en ordre de cotisation, marquer son accord avec les grandes lignes des convictions du parti et sur les statuts et règlements internes du parti. En outre, l'adhésion est déclarée incompatible avec

d'appel, une association des conseillers communaux, un centre d'étude, Jong-CD&V, CD&V-senioren et CD&V-Werkgroep Vrouw & Maatschappij. CD&V, *Statuten*, 2005, p. 6-35 et 40-45.

⁷⁴ Dès 1945, l'affiliation directe a pour but d'assurer l'indépendance financière et symbolique par rapport aux *standen*. W. DEWACHTER, *Van oppositie tot elite. Over macht, visie en leiding*, Louvain, Acco, 2003, p. 266.

⁷⁵ Les statuts insistent sur le caractère exigeant de l'investissement des adhérents et sur la nécessité qu'il soit perçu comme utile. L'adhérent doit se sentir membre d'un groupe. CD&V, *Statuten*, 2005, p. 4.

⁷⁶ *Statuts du CVP*, approuvés au congrès du 26 février 1994, Gand, p. 10. Voir J. SMITS, in W. DEWACHTER (dir.), *op. cit.*, 1996, p. 202.

une affiliation à un autre parti ou une candidature pour une autre formation là où des listes CD&V sont déposées. Au plan des devoirs, l'article 3 des statuts actuels du parti insiste sur la nécessité pour les adhérents de s'inscrire dans une pensée et une action communautaire, sur l'importance de la participation et de la loyauté envers les décisions prises dans les différents organes du parti. Le parti précise également les règles en matière de déroulement de l'inscription, de refus d'inscription et de cessation d'affiliation ⁷⁷.

Si les conditions d'adhésion ont peu évolué, les droits des adhérents se voient pour leur part peu à peu étendus au niveau formel. Les statuts du parti après la seconde guerre mondiale prévoient que les adhérents jouent un rôle prépondérant dans la confection des listes électorales à travers le mécanisme du *poll* ⁷⁸. Cette prérogative est reprise dans les différents statuts réformés. Elle figure encore dans les statuts actuels (article 13). Cependant, dans la pratique, le *poll* est rapidement délaissé et les directions des différents niveaux confisquent cette prérogative afin de présenter des listes « équilibrées » entre tendances. L'implication des adhérents dans l'élaboration du programme du parti est introduite lors de la réforme de 1972. Elle est toujours d'application. Le Congrès rassemblant l'ensemble des adhérents d'un niveau spécifique définit le programme du parti pour ce niveau de pouvoir ⁷⁹.

La réforme de 1972 introduit la possibilité pour les adhérents de choisir les règles de fonctionnement des sections locales. Deux options s'offrent à eux, l'une ouverte (tous les membres peuvent y siéger) et l'autre fermée (direction élue par le congrès local). La formule ouverte ne semble pas avoir pris son essor et est supprimée en 1979 ⁸⁰. Lors de la révision des statuts de 1989, le Congrès devient ouvert à tous les adhérents (qui n'ont toutefois pas le droit de vote). La nouvelle débâcle électorale de 1991 et la réforme du PVV en VLD mènent en 1993 à l'extension de la présence des adhérents dans différentes instances et à l'extension de leurs prérogatives : retour de la formule locale ouverte, élection directe du président.

A l'heure actuelle, les adhérents appartiennent automatiquement au Congrès du niveau concerné ⁸¹ et peuvent en élire le président, ainsi qu'une partie de la direction au niveau provincial ou bruxellois, de l'Algemene Vergadering au niveau national et éventuellement la direction locale (en cas de direction fermée). Ils participent à la composition des listes électorales sur la base d'un *poll*, approuvent le programme, procèdent à l'évaluation annuelle du travail fourni, discutent et amendent des textes des congrès. Les adhérents peuvent en outre participer à la direction ouverte du niveau local et y disposer d'un droit de vote ⁸². Ces droits formels sont rappelés dans l'article 3 des statuts actuels, à côté d'obligations qu'a le parti envers ses adhérents : aide et soutien, information régulière, activités.

⁷⁷ Articles 4 et 5. CD&V, *Statuten*, Brussel, 2005.

⁷⁸ Le *poll* est l'organisation de la composition et de l'ordre de la liste électorale du parti via le vote des membres du parti.

⁷⁹ Articles 13, 26, 32 et 36. CD&V, *Statuten*, Brussel, 2005.

⁸⁰ J. SMITS, in W. DEWACHTER (dir.), *op. cit.*, 1996, p. 192.

⁸¹ Articles 13, 26, 27, 32 et 37. CD&V, *Statuten*, Brussel, 2005.

⁸² Article 14.

Leadership

Dans le modèle de parti qui prévaut après la seconde guerre mondiale, le président est élu par le Congrès sur proposition du conseil. Le mandat ne peut être renouvelé que deux fois (on passe à trois en 1965). Le poste est incompatible avec celui de ministre, secrétaire d'Etat, député permanent. Le candidat doit être membre depuis quatre ans minimum et en ordre de cotisation. Les candidatures doivent être soumises par le comité directeur ou par au moins trois fédérations ou 500 adhérents. Le comité directeur établit la liste des candidats (il peut en éliminer à la majorité des deux tiers).

Le congrès de 1993 opte pour une élection directe du président par les adhérents, suite à la défaite électorale de 1991 et la décision du VLD de mettre en œuvre cette réforme⁸³. Le candidat doit être soutenu par au moins une province, deux « regio's » ou trois sections locales. Les candidatures doivent parvenir à l'Algemene Vergadering au moins trente jours avant la tenue du congrès. Les candidats sortants sont rééligibles. Le mandat de président est incompatible avec un mandat de député fédéral, ministre, secrétaire d'Etat, président provincial, de « regio » ou local, et de président de la section bruxelloise du parti.

Depuis l'indépendance du CVP à nos jours, le parti a connu un certain nombre d'élections ou de désignations de présidents⁸⁴. Dans la plupart des cas, un seul candidat se présente à la présidence devant le Congrès ou devant l'ensemble des adhérents et il est toujours élu. Mais cet état de fait masque des luttes de pouvoir en aval, en particulier entre président du parti et Premier ministre. Les passages de la fonction de président du parti au poste de Premier ministre ou de ministre sont également fréquents. Théo Lefèvre l'effectue en 1961, Vanden Boeynants en 1966, Martens en 1979, Tindemans opère le passage en sens inverse en 1981, Van Rompuy en 1993.

Lorsque le CVP devient un parti à part entière, la présidence revient assez logiquement au président de l'ancienne aile flamande du parti unitaire, Robert Vankerckhove (aile droite du parti). Ce dernier devient en 1972 président du Conseil culturel flamand. Plusieurs candidats sont pressentis pour la succession (Tindemans, Geens, Dhoore, Chabert, Martens). Martens (aile gauche, fédéraliste) obtient les faveurs des leaders du parti. Cependant, avant de le proposer pour nomination au bureau et au comité directeur, ces derniers font le tour des organisations satellites pour s'assurer de leur soutien, qu'ils obtiennent. Martens est élu président. Il sera réélu deux fois à ce poste et l'occupera jusqu'à sa désignation comme Premier ministre en 1979. Tindemans (aile droite) succède à Martens à la présidence du parti (devenu Premier ministre). Il se remettrait de sa démission en tant que Premier ministre suite à l'échec du pacte d'Egmont en 1978. Les élections européennes de 1979 montrent qu'il reste très populaire. A l'occasion du congrès d'avril 1979 ayant pour objectif d'approuver l'accord de gouvernement Martens I, Tindemans se propose par surprise à la présidence et se fait acclamer. La direction du parti ne peut que le nommer président *ad interim*. Il sera confirmé dans cette fonction lors d'un congrès en décembre 1979. En 1981,

⁸³ W. BEKE, in S. VAN HECKE et E. GERARD (éd.), *op. cit.*, p. 140.

⁸⁴ L. VANMAERCKE, « De verkiezing van de CVP-voorzitters in de jaren '80 », *Res Publica*, 33/2, 1991, p. 229-254.

malgré la défaite électorale du parti et son antagonisme avec Martens, Tindemans devient ministre des Relations extérieures dans le gouvernement Martens v. Lors de la formation du gouvernement, la direction du parti convient de nommer Frank Swaelen à la présidence (sans famille). L'homme doit incarner l'entente après ces années de rivalités internes. Il est nommé *ad interim* par la direction après la formation du gouvernement. Sa confirmation à ce poste a pendant un temps été menacée par les rumeurs de contre-candidature de Herman Van Rompuy (qui retire sa candidature en janvier 1982) et de Jan Huyghebaert (qui ne déposera jamais la sienne). Swaelen se fait donc élire à la présidence lors du congrès de mars 1982.

Après la légère embellie électorale de 1985⁸⁵, l'idée est de remplacer Swaelen à la présidence par une femme, Wivina Demeester afin de permettre à Swaelen d'entrer au gouvernement. Mais cela crée des remous en interne. Dehaene et Van Rompuy font connaître leurs ambitions. Afin d'éviter une lutte entre aile gauche et aile droite, Swaelen se représente à la présidence. Il est réélu au congrès de mai 1986, mais ne compte pas faire un mandat complet de quatre ans. L'échec électorale de 1987 le conforte dans cette idée. Il annonce son départ après la formation du gouvernement. L'annonce étant faite tôt, la direction du parti doit se conformer aux statuts. Elle met sur pied une commission chargée d'évaluer les candidatures. D'abord six, puis sept personnes marquent un intérêt pour la fonction, rapidement baptisés « Blanche-Neige et les sept nains »⁸⁶. La direction, insatisfaite, cherche un candidat qui ferait consensus et ajoute Herman Van Rompuy à la liste. C'est ce dernier qui est présenté au congrès.

La présidence de Van Rompuy (aile droite) est mise en cause suite à la défaite électorale de 1991. Les tensions avec les CVP-Jongeren sont vives. Elles débouchent sur une altercation lors du congrès d'entérinement de l'accord gouvernemental en mars 1992. Ces tensions poussent la direction du parti à organiser un nouveau congrès en septembre 1992, à l'occasion duquel la présidence est remise en jeu. Une série de noms sont cités. Mais Van Rompuy se repositionne favorablement en jouant un rôle prépondérant dans la signature des accords communautaires de la Saint-Michel. Aucune autre candidature ne sera finalement déposée et Van Rompuy est réélu. Il n'occupe pas le poste très longtemps, car il est nommé ministre du Budget en septembre 1993.

La succession est discutée très rapidement dans le cénacle. Van Hecke (étiqueté ACW) est nommé président *ad interim*. Il est confirmé dans cette fonction lors du congrès de décembre 1993. Le 6 juin 1996, il démissionne de la présidence du parti pour raisons personnelles. Il est remplacé *ad interim* le 6 juin 1996 par le vice-président Marc Van Peel⁸⁷, dont la fonction est confirmée par élection le 30 novembre 1996.

Les résultats électoraux catastrophiques du scrutin de juin 1999 amènent Van Peel à démissionner. Le 9 octobre 1999, le parti se choisit un nouveau président dans la personne de Stefaan De Clerck. Malgré la refondation du parti menée en 2001 (changement de nom), les résultats électoraux ne suivent pas directement. Les élections

⁸⁵ Le parti est passé de 32,4% en 1981 à 34,8% en 1985.

⁸⁶ Eddy Bruyninckx, Wivina Demeester, Maurice Didden, Luc Martens, Johan Van Hecke et Eric Van Rompuy, auxquels s'ajoute Herman Van Rompuy.

⁸⁷ X. MABILLE, *loc. cit.*, 2002, p. 14.

de 2003 sont décevantes pour le CD&V. De Clerck démissionne de la présidence ; Yves Leterme lui succède rapidement. Lorsqu'il est désigné ministre-président flamand suite au scrutin régional de 2004, Jo Vandeurzen lui succède pour un intérim de trois mois, avant d'être confirmé à ce poste en octobre. Les élections de 2007 sont l'occasion d'un nouveau jeu de chaises musicales. Vandeurzen, nommé ministre de la Justice du gouvernement intérimaire Verhofstadt III formé en décembre 2007, doit abandonner son poste de président au profit d'Etienne Schouppe, nommé président *ad interim*. Ce dernier est lui aussi appelé à des fonctions au sein du gouvernement Leterme I en mars 2008 (secrétaire d'Etat à la Mobilité). Marianne Thyssen lui succède. Son mandat est confirmé lors d'un congrès tenu en mai 2008. Confrontée à la débâcle électorale du 13 juin 2010, elle présente sa démission et est remplacée par Wouter Beke, vice-président du parti. Seul candidat, Beke se fait élire président en décembre 2010.

Adhésion

Le tableau 2 compile les données sur l'évolution de l'adhésion au parti. Les données débutent en 1947 (début de l'affiliation directe). Pour la période du parti unitaire (PSC-CVP), les données ne reprennent que les effectifs de l'aile flamande. Cinq périodes se dégagent, qui suivent d'assez près les fluctuations électorales malgré quelques exceptions et des variations plus fortes étant donné l'aspect annuel des évaluations.

La première période correspond aux tensions sur le clivage philosophique (1947-1958). Elle se caractérise par de fortes fluctuations en termes d'adhésion, qui suivent de près la courbe électorale du parti. On constate une croissance fulgurante du recrutement en 1948-1949⁸⁸ et une chute massive en 1950 (plus de 50%) suite à la résolution de la question royale et au départ des léopoldistes, une reprise à la faveur de la guerre scolaire et une affiliation massive durant la législature 1954-1958 (les effectifs avoisinent alors les 170 000 personnes).

La deuxième période s'étend de la signature du pacte scolaire à l'élection de rupture de 1965. Elle se caractérise par une décrue constante des effectifs. L'aile flamande du parti passe d'environ 180 000 adhérents à 100 000. Cette réduction peut s'expliquer par l'apaisement des tensions et la démobilisation de certains citoyens, mais aussi par des défections liées à l'incapacité du parti à prendre en compte la nouvelle donne linguistique. La décrue des effectifs précède et annonce les évolutions électorales.

La troisième période couvre les années 1966-1978. Elle est marquée par une légère remontée des effectifs déclarés à la fin des années 1960 et par une croissance plus nette à partir de la scission définitive du parti. Le parti signale 131 636 adhérents en 1977. Cette croissance est concomitante de la réforme des méthodes de recrutement et du changement générationnel. La relance de l'adhésion est aussi symptomatique de l'évolution électorale du parti. Ce dernier renoue avec le succès dans la seconde moitié des années 1970.

⁸⁸ Cette croissance s'explique par une combinaison de facteurs, notamment l'affiliation de léopoldistes qui retrouvent dans le PSC-CVP l'unique parti défenseur de leur camp, et la volonté de l'aile droite de chasser l'aile gauche par le nombre. J. GERARD-LIBOIS, « 1950 : L'effacement de Léopold III. Tempête au PSC-CVP », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1169-1170, 1987, p. 7.

La période suivante s'étend de l'échec du pacte d'Egmont au séisme électoral du dimanche noir en Flandre (1978-1991). On y constate une dissociation entre courbe électorale et courbe d'adhésion. Alors que la période est relativement morose électoralement pour le CVP, la courbe d'adhésion ne présente pas les mêmes symptômes. Certes, les effectifs marquent le pas dans la première moitié des années 1980. Mais le parti redresse rapidement la barre et déclare début 1990 plus d'adhérents que depuis trente ans.

Enfin, la dernière période est marquée par un déclin constant des effectifs, qui coïncide avec l'érosion de la base électorale du parti. Ce phénomène semble s'endiguer après la victoire aux élections régionales de 2004. Il faut néanmoins attendre d'avoir davantage de recul pour analyser l'aspect plus ou moins structurel de cette relative embellie car les indications récentes dévoilent un ressac.

Tableau 2. Evolution du nombre d'adhérents et du taux d'adhésion du CVP/CD&V, 1947-2009

Année	Adhérents	M/E	Année	Adhérents	M/E	Année	Adhérents	M/E
1947	91 790		1968	107 792	9,2	1989	125 768	
1948	120 162		1969	108 765		1990	131 719	
1949	158 439	10,0	1970	107 945		1991	132 070	12,7
1950	71 679	3,9	1971	105 652	8,5	1992	126 458	
1951	80 782		1972	101 230		1993	124 747	
1952	101 221		1973	102 421		1994	121 499	
1953	120 327		1974	114 369	9,4	1995	107 671	10,3
1954	53 821	3,3	1975	120 730		1996	116 682	
1955	182 638		1976	126 053		1997	112 109	
1956	164 538		1977	131 636	9,0	1998	108 441	
1957	171 633		1978	125 219	8,7	1999	105 939	12,1
1958	180 087	10,0	1979	117 379		2000	103 535	
1959	141 962		1980	125 141		2001	98 015	
1960	153 445		1981	124 473	10,7	2002	88 890	
1961	137 830	7,7	1982	116 773		2003	86 816	10,0
1962	125 013		1983	108 646		2004	81 819	
1963	118 214		1984	106 574		2005	84 173	
1964	113 061		1985	115 633	9,0	2006	83 180	
1965	100 365	7,2	1986	127 753		2007	79 596	
1966	109 557		1987	139 398	11,7	2008	76 848	
1967	104 035		1988	133 628		2009	71 287	7,7

Sources : M. MAES, *De ledenaantallen van de politieke partijen in België 1945-1987 : een documentaire studie*, Louvain, KUL, 1988 ; chroniques annuelles de la revue *Res Publica* ; informations en provenance du secrétariat national du parti.

En termes relatifs, seule une faible proportion des électeurs franchit le cap de l'adhésion. Le taux d'adhésion (M/E) varie entre 3 et 12%. Les plus fortes variations s'observent dans les premières années du parti et sont liées aux fortes fluctuations du recrutement. Le taux diminue ensuite en raison de la chute des adhésions, puis se stabilise car les résultats électoraux diminuent eux aussi (1961-1968). Dans le courant des années 1970, le taux avoisine les 9% (8% en Flandre) et est relativement constant, l'adhésion et les résultats électoraux allant croissant. Les années 1980 et 1990 présentent des taux supérieurs (10 à 12%). Ce phénomène s'explique par l'érosion plus lente de la base d'adhésion que de la base électorale ⁸⁹.

Une enquête par questionnaire menée en 2006 auprès d'un échantillon d'adhérents du CD&V livre de nombreuses informations sur leur profil ⁹⁰.

En termes de répartition par genre, environ deux tiers des répondants (64,2%) sont des hommes, pour 35,8% de femmes (tableau 3). Les hommes se voient donc surreprésentés parmi les adhérents ⁹¹. La distribution par âge présente une courbe croissante des catégories d'âge les plus jeunes vers les catégories les plus âgées. Seuls 18,5% des répondants déclarent avoir moins de 45 ans. À l'inverse, près de deux tiers ont plus de 55 ans (62,5%). L'âge moyen des adhérents est de 58 ans. Les adhérents du CD&V sont clairement âgés en comparaison de la population flamande. Certes, les statuts fixent des limites d'âge qui peuvent expliquer la présence plus faible des tranches d'âge les plus jeunes. Néanmoins, la pyramide d'âge se présente en triangle inversé ⁹². Le niveau de diplôme des adhérents est élevé en comparaison des chiffres de la population. Près de la moitié (48,0%) détient un diplôme du supérieur, alors que cette proportion n'atteint que 24,4% au sein de la population ⁹³. Un peu plus d'un quart déclare avoir terminé des études secondaires (27,2%) et 24,8% se déclarent sans diplôme ou porteurs d'un diplôme du secondaire inférieur (32,6% et 43,0% au sein de la population). Le profil socio-professionnel des répondants correspond à la structure d'âge de l'échantillon. Plus de la moitié des personnes interrogées est non active, essentiellement en raison du nombre important de (pré)-pensionnés. Parmi les actifs, la distribution entre catégories socio-professionnelle est assez équilibrée, attestant par là du côté transversal du parti.

⁸⁹ Deschouwer explique ce phénomène par la bonne implantation locale du CVP et sa capacité à fournir des services. K. DESCHOUWER, *op. cit.*, p. 154.

⁹⁰ 2 500 questionnaires envoyés, 604 reçus en retour. Échantillon pondéré en fonction du genre et de l'origine géographique.

⁹¹ La répartition de la population en Région flamande pour 2007 est de 49,3% d'hommes pour 50,7% de femmes. http://www.statbel.fgov.be/figures/d21_fr.asp#3

⁹² À titre indicatif, en Flandre, 17,8% de la population est âgée de 65 ans et plus, alors que cette proportion atteint 37,8% dans notre échantillon. http://www.statbel.fgov.be/figures/d21_fr.asp#1

⁹³ http://www.statbel.fgov.be/figures/d33_fr.asp.

Tableau 3. Profil socio-démographique des adhérents cd&v en 2006 (en %)

		Adhérents
Genre	Homme	64,2
	Femme	35,8
Classe d'âge	24 ans et moins	1,4
	25-34 ans	5,7
	35-44 ans	11,4
	45-54 ans	19,0
	55-64 ans	24,7
	65 ans et plus	37,8
Niveau de diplôme	Aucun diplôme / primaire	12,1
	Secondaire (inférieur + supérieur)	41,3
	Supérieur non universitaire / universitaire	46,6
Statut socio-professionnel	Ouvrier	5,2
	Employé	14,0
	Fonctionnaire	8,7
	Indépendant / commerçant	7,5
	Cadre	5,2
	Homme/femme au foyer	5,9
	(Pré)pensionné	45,3
	Chômeur / congé maladie / invalidité / étudiants	2,1
	Autre	6,2

L'adhésion au cd&v se caractérise par une certaine longévité (tableau 4). En moyenne, les répondants sont affiliés au parti depuis 24,9 années. En outre, les répondants ont adhéré relativement jeune au parti, en moyenne à 33,5 ans. Ces constats, ajoutés à l'analyse en termes d'âge des répondants, mène à la conclusion que l'on est face à un vieillissement des membres plus que face à un parti qui recrute dans un bassin de personnes âgées, et suggère un problème de renouvellement générationnel. L'adhésion au cd&v prend la forme d'un engagement de vie. Assez logiquement, peu de répondants déclarent avoir été membre d'un autre parti (4,6%). En termes de filiation politique des répondants, la reproduction des engagements des parents, et en particulier du père, est forte. Près de la moitié des répondants (46,0%) déclare avoir connaissance de l'affiliation de leur père au cd&v. Du côté maternel, cette proportion est moindre, mais surtout parce que le taux d'engagement partisan mentionné est plus faible chez les mères.

Tableau 4. Profil politico-idéologique des adhérents cd&v en 2006

	Score moyen
Durée moyenne d'adhésion	24,9 ans
Age moyen à l'adhésion	33,5 ans
Père au cvp/cd&v	46,0%
Mère au cvp/cd&v	32,2%

	Score moyen
Auto-positionnement G-D (0-7)	4,02
Positionnement du parti G-D (0-7)	4,15
Index progressisme-conservatisme (1-4)	2,70
Index centre-périphérie (1-4)	2,57
Index ouverture-fermeture (1-4)	2,42
Index gauche-droite socio-économique (1-4)	2,45
Index libterarisme-autoritarisme (1-4)	2,84

En matière de positionnement idéologique, les adhérents se situent et situent leur parti au centre-droit (respectivement 4,02 et 4,15 sur une échelle de 0 à 7). En matière de positionnement sur des index ⁹⁴, les adhérents alternent entre des positions de centre-gauche (ouverture et centre-gauche socio-économique) et des positions de centre-droit (conservatisme, périphérie et autoritarisme). Ces positionnements correspondent bien au profil programmatique du parti établi plus haut.

Rapport au pilier chrétien

Dès la fin du XIX^e siècle, le monde catholique développe un pilier qui encadre la vie de ses membres « du berceau à la tombe » ⁹⁵. Cette coupole rassemble le réseau d'enseignement libre confessionnel, des coopératives, assurances, services bancaires et organisations éducatives ou sociales ⁹⁶. Les liens entre le parti et les organisations du pilier sont directs. Durant l'entre-deux-guerres, le parti opte pour l'affiliation indirecte et une structure fédérale à travers les *standen* ⁹⁷. Les *standen* tiennent des congrès séparés et se répartissent la composition des listes et les portefeuilles ministériels. Le maillage se fait sous la coupole de l'Eglise plus que du parti, dont l'autorité et l'indépendance sont faibles. Après 1945, le CVP-PSC opte pour l'adhésion directe. En parallèle, le pilier chrétien connaît un nouveau développement avec la mise en place

⁹⁴ Ces index sont construits à partir du positionnement des répondants sur des propositions. Une analyse factorielle a réduit le nombre de propositions en dimensions cumulatives autour de cinq thématiques. Ces dimensions ont servi de base à la construction d'index (échelle de 1 à 4).

⁹⁵ D.-L. SEILER, *loc. cit.*, p. 9.

⁹⁶ Boerenbond (BB) en 1890, Ligue démocratique belge (LDB) en 1891, Secrétariat général des unions professionnelles (rebaptisé Confédération générale des syndicats chrétiens et libres de Belgique en 1912), Alliance nationale des mutualités chrétiennes en 1906.

⁹⁷ La Fédération des cercles et des associations catholiques – Algemeen Katholiek Vlaams Burgersverbond, la Ligue nationale des travailleurs chrétiens – Algemeen Christelijk Werkersverbond (ACW-LNTC, descendante de la LDB), le BB et Alliance agricole wallonne, et la Fédération chrétienne des classes moyennes – Christelijke Middenstandsverbond (NCMV), sans oublier les « sans familles ». J. BEAUFAYS, *op. cit.*, p. 76-88. Chacune de ces familles est elle-même subdivisée en différentes organisations. L'ACW se compose ainsi d'un syndicat, d'une mutuelle, d'organisations de femmes et de jeunesse. Le BB rassemble des guildes agricoles locales, des coopératives, assurances, services bancaires et organisations à vocation éducative. J. SMITS, *loc. cit.*, p. 5.

de l'Etat-providence⁹⁸. La pénétration du parti par les organisations satellites reste forte et la relation ambiguë⁹⁹. Elle est considérée comme électoralement nécessaire et leur intrusion informelle dans la vie du parti est tolérée. Les *standen* maintiennent les nominations au gouvernement, dans les cabinets¹⁰⁰ et au Parlement, toujours en pesant sur la confection des listes de candidats aux élections. Au sein de cette pénétration, le poids du mouvement ouvrier est en croissance, alors que celui du monde agricole et des classes moyennes se maintient et que celui des sans familles est en déclin¹⁰¹. Le passage du parti dans l'opposition en 1999 est l'occasion d'une réflexion au sein du CD&V sur les liens qu'il entretient avec ces organisations. La volonté d'une plus grande autonomie est réaffirmée, en parallèle à une ouverture à d'autres mouvements ou associations.

De leur côté, les *standen* optent pour une collaboration avec le parti. Cette collaboration a souvent été mise en question, en raison de l'effritement du projet éthico-sociétal commun qui les relie au parti¹⁰², mais surtout de la réforme électorale de ce dernier. L'ouverture aux autres formations est déclarée, même si le lien privilégié avec le CD&V ne s'est jamais démenti, tant pour l'ACW¹⁰³ que pour le Boerenbond¹⁰⁴, et dans une moindre mesure la NCMV¹⁰⁵.

Dans l'enquête relative aux adhérents du parti, une série de caractéristiques permettent d'identifier l'ancrage des adhérents dans le monde chrétien. En matière de croyance, une très large majorité des répondants (82,6%) pointe la catégorie de réponse « catholique » (tableau 5). Si l'on y ajoute les répondants se reconnaissant comme chrétiens mais non catholiques (14,6%), il reste très peu de place pour les athées, les agnostiques ou les adeptes d'une autre religion.

⁹⁸ Développement du secteur de la santé (Caritas catholica) et essor du Mouvement ouvrier chrétien – Algemeen Christelijk Werknemersverbond (ACW). Le patronat dispose aussi de sa structure, le Verbond van Christelijke Werkgevers en Kaders (VKW), tout comme les classes moyennes. Plusieurs organisations sociales ou culturelles à destinations des femmes, des jeunes ou des seniors se créent. W. DEWACHTER, « Changes in a Particratie : The Belgian Party System from 1944 to 1986 », in H. DAALDER, *Party systems in Denmark, Austria, Switzerland, the Netherlands and Belgium*, Londres, Frances Pinter, 1987, p. 341.

⁹⁹ J. SMITS, « Entre parti et mouvement : Organisation et fonctionnement du CVP de 1968 à 1995 », in W. DEWACHTER (dir.), *op. cit.*, p. 209.

¹⁰⁰ Sur les 168 ministres CVP ayant exercé une fonction entre 1958 et 1985, 41,1% sont étiquetés ACW, 14,0% BB, 16,4% NCMV et 28,6% « sans famille ». L. DE WINTER, « Christian Democratic Parties in Belgium », in M. CACIAGLI, *Christian democracy in Europe*, Barcelone, Institut de Ciències Polítiques i Socials, 1992, p. 43.

¹⁰¹ Pour une répartition, voir J. SMITS, in W. DEWACHTER (dir.), *op. cit.*, 1996, p. 214.

¹⁰² J. BILLIET et K. DOBBELAERE, in L. VOYÉ *et al.*, *op. cit.*, p. 119-152.

¹⁰³ J. BILLIET, « Het lidmaatschap van sociale organisaties en trouw stemgedrag », *Res Publica*, 37/1, 1995, p. 13-14. ; G. VAN GYES et H. DE WITTE, *Het draagvlak gefotografeerd. Een enquête naar de collectieve identiteit bij leden, kernleden en beroepskrachten van het ACW en zijn deelorganisaties*, Louvain, HIVA, 1996.

¹⁰⁴ J. SMITS, in W. DEWACHTER (dir.), *op. cit.*, 1996, p. 213.

¹⁰⁵ Après le réaligement du parti, des liens se tissent avec le PVV. Début 2001, l'organisation se débarrasse de son label chrétien et devient Unizo (Unie van Zelfstandige Ondernemers, union des entrepreneurs indépendants).

L'appartenance au monde catholique est marquée si l'on prend en considération le réseau d'enseignement. Plus de trois quarts des répondants ayant obtenu leur diplôme du secondaire l'ont décroché dans un établissement du réseau libre confessionnel (77,3%). Certes, ce réseau est dominant en Flandre ¹⁰⁶, mais ces proportions démontrent néanmoins une socialisation opérée dans le réseau du pilier. En outre, quand ils n'ont pas réalisé tout leur parcours dans le réseau confessionnel, les répondants ont souvent combiné les réseaux, ce qui implique un passage par le réseau du pilier.

Les adhérents du cd&v sont presque tous affiliés aux mutualités chrétiennes (91,6%). Lorsqu'ils déclarent une affiliation syndicale (48,6% des répondants), ils sont quasi tous au syndicat chrétien (95,7%). Plus de deux tiers des répondants mentionnent au moins une affiliation associative (question ouverte) (68,3%). Les associations les plus souvent citées sont celles que l'on peut directement identifier comme reliées au pilier chrétien (57,2%).

Tableau 5. Répartition des adhérents sur les variables liées aux piliers en 2006 (en %)

		<i>Adhérents</i>
Croyance	Non croyant / libre penseur	1,2
	Catholique / chrétien	97,2
	Autre religion / aucune de ces tendances	1,7
Réseau	Réseau officiel	8,6
	Réseau libre confessionnel	77,3
	Autre réseau	5,5
	Plusieurs réseaux	8,6
Mutuelle	Mutualités chrétiennes	91,6
	Mutualités socialistes	1,2
	Mutualités libérales	1,5
	Mutualités neutres, indépendantes ou autre	5,7
Syndicat	ACV	95,7
	ACLVB, ABVV ou autre	4,3
Type d'association	Association professionnelle	10,0
	Association liée au pilier catholique	57,2
	Sports et loisirs	29,0
	Social	3,8

L'ancrage dans le monde chrétien est très marqué et se traduit par une identification forte à la religion catholique ou chrétienne (malgré une pratique en déclin), un parcours scolaire dans le réseau libre confessionnel, une affiliation très importante aux mutualités chrétiennes, au syndicat chrétien et aux associations du pilier chrétien.

¹⁰⁶ Il accueille en 2006-2007 63,4% des enfants scolarisés dans le primaire, et 75,7% des élèves inscrits dans le secondaire (proportions stables à travers le temps), http://www.ond.vlaanderen.be/onderwijsstatistiek/2006-2007/voorpublicatie_JB1_algem_0607.xls

Conclusion

L'histoire du parti incarnant la démocratie chrétienne en Flandre est intimement liée à l'histoire politique, électorale et institutionnelle belge. Malgré ses difficultés électorales, le CD&V a gardé un leadership fort sur la formation des gouvernements et des coalitions en Belgique, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau régional flamand. Bien sûr, le *tremblement de terre* du 13 juin 2010 peut modifier la donne, mais il est trop tôt pour mesurer le caractère conjoncturel ou non des tendances de ce scrutin. Le leadership en Flandre semble toujours devoir passer par les démocrates chrétiens. Les tentatives des libéraux flamands de construire un large parti populaire pour contrer le CD&V ont échoué et contribué à l'affaiblissement du parti.

Pourtant, le parti semble souffrir de plusieurs maux. D'une part, du point de vue électoral, son assise est moins solide. Le CD&V doit en effet faire face à un défi de taille. Ayant décidé de conserver son étiquette chrétienne, il doit gérer l'érosion de son vivier de recrutement « naturel » suite à la sécularisation de la société flamande. En restant de manière affichée le parti des électeurs de confession chrétienne, il ne facilite pas l'intégration en son sein d'électeurs ou d'adhérents laïcs ou adeptes d'autres confessions. En outre, si son ancrage chrétien reste marqué, ce n'est pas toujours le cas pour un certain nombre d'organisations liées au pilier chrétien. Beaucoup ont pris de la distance avec la référence chrétienne et, indirectement, avec le parti incarnant le pilier. Par ailleurs, le CD&V fait face à un défi programmatique et idéologique important. Si le passage dans l'opposition lui a permis de se redéfinir une identité, notamment sur les questions communautaires, il semble éprouver des difficultés à se positionner sur un certain nombre d'autres enjeux, notamment les questions d'immigration et d'environnement. Enfin, en termes organisationnels, le parti doit également faire face à l'érosion et au vieillissement de sa base de soutien.

Si la constitution du cartel avec la N-VA et le succès électoral de 2007 avaient semblé inverser pour partie ces tendances (regain électoral, clarification programmatique partielle, changement générationnel, légère amélioration du recrutement), la gestion de l'après-élection a marqué un arrêt de ce cours positif. La situation interne du parti s'est à nouveau dégradée. La nouvelle génération (Yves Leterme, Jo Vandeurzen) qui avait pris en mains les rênes du parti a dû faire un pas en arrière suite à la gestion du dossier Fortis, avant de revenir à l'avant-plan après le scrutin de 2009. Mais elle a subi de plein fouet l'échec des élections fédérales de 2010.

Si ces constats semblent pessimistes pour l'avenir, il faut garder à l'esprit que le parti dispose encore de ressources. D'une part, le CD&V bénéficie de la faiblesse des autres partis flamands et de la forte fragmentation du paysage politique. En outre, il peut mobiliser la référence à la démocratie chrétienne pour se positionner sur des questions non matérielles (immigration et environnement), qui constituent des enjeux importants mais secondaires pour des partis principalement positionnés sur le clivage socio-économique. Par ailleurs, le parti se caractérise toujours par un ancrage local très fort, des relais sociétaux importants qui, s'ils sont moins visibles que le travail au niveau fédéral, n'en sont pas moins des atouts et des armes de taille sur lesquelles le parti peut compter même si l'irruption de la N-VA comme acteur politique majeur est un défi inédit pour le CD&V.

